



Place du Parc 6, 1636 Broc  
026 921 39 96 [direction@crecheapetitspas.ch](mailto:direction@crecheapetitspas.ch)  
[www.crecheapetitspas.ch](http://www.crecheapetitspas.ch)

## Calcul du revenu déterminant

Le revenu déterminant est donné par le revenu annuel net du dernier avis de taxation (code 4.910) disponible au 1er janvier de l'année en cours, auquel sont ajoutés :

- a) pour les personnes salariées ou rentières :
  - les primes et cotisations d'assurance (codes 4.110 à 4.140),
  - les intérêts passifs privés pour la part qui excède CHF 30'000.00 (code 4.210),
  - les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède CHF 15'000.00 (code 4.310),
  - le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.910).
  
- b) pour les personnes ayant une activité indépendante :
  - les primes de caisse-maladie et accidents (code 4.110),
  - les autres primes et cotisations (code 4.120),
  - le rachat d'années d'assurance (2e pilier, caisse de pension) pour la part qui excède CHF 15'000.00 (code 4.140),
  - les intérêts passifs privés pour la part qui excède CHF 30'000.00 (code 4.210),
  - les frais d'entretien d'immeubles privés pour la part qui excède CHF 15'000.00 (code 4.310),
  - le vingtième (5%) de la fortune imposable (code 7.910).

Pour les personnes imposées à la source, le revenu déterminant correspond à 80% du revenu brut soumis à l'impôt, augmenté du vingtième de la fortune imposable selon les données fiscales disponibles au 1er janvier de l'année en cours.

Si des changements significatifs de situation ayant une influence sur le revenu déterminant d'une/des personne/s interviennent durant l'année en cours, les structures peuvent adapter le tarif appliqué.

Le 1.08.2021 Roi